

Image not found or type unknown



Gestion de la garde en attendant un jugement du jaf

Par **Loup34**, le **28/02/2010** à **09:12**

Bonjour,rrnrnNous sommes sur le point de nous séparer. Je souhaite une garde alternée mais ma compagne refuse pour des questions d'âge (garçons de 18mois et 4 ans).rnDans la vie au quotidien, pourtant, je m'en occupe énormément (le matin, le soir, les biberons, les changes de couche....) et je me sens autant important pour eux que leur mère.rnPour le moment, nous vivons sous le même toit, mais d'ici quelques temps, je vais emménager dans un appartement situé à 5mn du logement actuel (dans lequel ma compagne souhaite rester).rnEn attendant une réponse du JAF, puis-je considérer la garde alternée comme mode de garde par défaut et prendre mes enfants 50% du temps ?rrnrnEn vous remerciant d'avance.